

# ► La lettre des Aires Protégées en Afrique de l'Ouest

“The West African Protected Areas Newsletter”



N°44  
Juillet 2011



## Biens naturels du patrimoine mondial, une réflexion sur leur avenir en Afrique de l'Ouest et du Centre...

Par Cosme KPADONOU, Parc National de la Pendjari  
[colnis4@yahoo.fr](mailto:colnis4@yahoo.fr) et Youssouph Diedhiou, UICN-Papaco

La convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel du 16 novembre 1972, définit le patrimoine naturel en trois groupes de sites ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science, de la conservation ou de la beauté naturelle. Les deux premiers sont d'une part les monuments naturels, et d'autre part les formations géologiques et physiographiques. Le troisième groupe est constitué par les sites naturels ou les zones naturelles strictement délimitées. A ce dernier s'associe la grande majorité des aires vouées à la conservation de la nature.

Les biens naturels de la région Afrique du Centre et de l'Ouest représentent de vastes écosystèmes naturels, riches en biodiversité et satisfaisant pour la plupart, aux critères (ix) : « être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins » et (x) : « contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation *in situ* de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation ».

Mais depuis quelques années en Afrique, les stratégies de sauvegarde du patrimoine naturel sont confrontées à diverses difficultés qui pourraient aboutir à des dégâts irréversibles. Sur les 32 biens naturels africains, 12 sont en péril dont 11 en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette situation traduit une dégradation d'écosystèmes naturels équivalents, en taille, à un peu plus du tiers de la superficie de la France.

Les principales causes de ces pressions et menaces sont par ordre d'importance, le braconnage et la destruction des habitats par divers usages (surpâturage, déforestation, exploitation minière, etc.). Un facteur plus destructeur est l'instabilité politique dans ces régions de l'Afrique. Toutes ces pressions et menaces sont renforcées par l'inexistence de systèmes de gestion adéquate des réseaux nationaux d'aires protégées, en vue d'assurer leur sauvegarde. A faire une comparaison avec les débuts de la période post coloniale, on pourrait affirmer que l'Afrique n'a toujours pas encore pris conscience de l'importance de conserver et de valoriser une nature saine et authentique. Des efforts sont certes fournis, mais à quel avenir s'attendre si les stratégies de conservation et/ou de valorisation de la nature qui continuent d'être mises en œuvre n'intègrent pas les nombreuses mutations de la société actuelle ? Cette interrogation appelle à opérer une rupture dans les pratiques en cours, pour changer la vision. A cet effet, il est important de reconnaître à sa juste valeur l'action des organisations qui travaillent pour la formation des jeunes cadres Africains dans le domaine de la conservation/valorisation de la nature. Par ces formations, ils comprennent mieux les enjeux et s'exercent à la préservation du patrimoine. Avec un bon suivi, ils pourront pleinement impulser une vision nouvelle pour conserver durablement les biens du patrimoine mondial. Il y a urgence.

## Réunion du 35<sup>ème</sup> comité du Patrimoine Mondial à Paris : un site naturel africain inscrit au Kenya

La 35<sup>ème</sup> réunion du Comité du Patrimoine Mondial s'est tenue à Paris en juin dernier. Un site naturel a été inscrit au Kenya: le **Réseau des Lacs du Kenya dans la Vallée du Grand Rift**. Il est composé de trois lacs écologiquement, géologiquement et hydrologiquement inter-reliés et situés au Kenya (dans la province de la Vallée du Rift). Du Nord au Sud :



Nom	Surface du bien (ha)	Zone tampon (ha)
Lac Elementaita	2 534	3,581
Lac Nakuru	18 800	0
Lac Bogoria	10 700	0

Le bien inscrit cette année est donc composé d'une zone centrale de **32 034 hectares** qui renferme la zone couverte par les étendues d'eau des trois lacs, toute la zone couverte par le Parc National du Lac Nakuru et la Réserve Nationale du Lac Bogoria ainsi que la zone lacustre du Lac Elementaita. Ces lacs sont peu profonds (à l'exception de Bogoria dont la profondeur maximale est de 19 mètres), alcalins et ne possèdent pas d'écoulement de surface. Ils sont parmi les soixante « Aires importantes pour l'avifaune au Kenya » de Birdlife International (abritant au moins 13 espèces d'oiseaux mondialement menacées et hébergeant des populations et des rassemblements d'oiseaux aquatiques d'importance mondiale). Ils abritent aussi des dizaines d'espèces différentes de mammifères, certaines étant inscrites sur la Liste Rouge de l'UICN (rhinocéros noir, girafe de Rothschild, grand koudou, lion, guépard, chien sauvage, etc.).



**La Réserve Nationale du Lac Bogoria** s'étend sur environ 10 km au nord de l'équateur dans les districts de Baringo et Koibatek, dans la province de la Vallée du Rift. Le quartier général de la Réserve est situé à Loboï. Elle a été désignée réserve nationale en 1970 et comprend l'ensemble du lac (environ 3 800 ha) et ses environs (pour un total de 10 700 ha), tandis que la surface du bassin est d'environ 93 000 ha. La réserve a une altitude comprise entre 970 m au niveau du lac et 1650 mètres au niveau de la falaise de Siracho. Actuellement, elle est gérée comme catégorie II de l'UICN. Elle renferme des espèces menacées au niveau régional et national et possède des caractéristiques physiographiques et des manifestations géothermales uniques (fumerolles, sources chaudes, geysers) dues à son contexte géologique. Cette zone est riche en ressources naturelles comprenant des reliefs, forêts, faune et flore sauvages, zones humides et pâturages. La végétation terrestre est à majorité composée d'une brousse d'épineux dominée par l'Acacia

sp., le Combretum sp., le Ficus sp. et des prairies alcalino-résistantes (210 espèces de flore). Le lac est une importante aire d'alimentation pour les populations itinérantes de flamants de la Vallée du Rift. Des rassemblements de plus d'1,5 million de flamants nains ont été enregistrés, plus de 370 espèces d'oiseaux y évoluent aussi, de même qu'une variété d'espèces fauniques typiques à la savane, à laquelle appartient une population de grands koudous (environ 350 individus).

**Le Parc National du Lac Nakuru** est situé dans le district de Nakuru, à 3 km au sud de la ville de Nakuru et est inclus dans les limites de la commune de Nakuru. Ce parc est construit sur un lac très peu profond et alcalin (environ 4 000 ha), entouré par des bois et des pâturages sur un total de 18 800 ha. Son bassin couvre une surface estimée à environ 1 800 km<sup>2</sup>. Nakuru a d'abord été officialisé comme sanctuaire d'oiseaux en 1961, puis élevé au rang de Parc National en 1968 (géré comme catégorie II de l'UICN). Le parc a été agrandi au nord en 1974 grâce à un appui de WWF ; il a été clôturé en 1976 et est devenu un sanctuaire étatique du rhinocéros en 1984. Une espèce de tilapia (*Sarotherodon alcalicus grahami*) y a été introduite en 1962 et est maintenant la principale source d'alimentation pour les oiseaux pêcheurs. Le parc peut être divisé en différents écosystèmes complémentaires: l'aire d'eau libre est celle où l'on trouve le principal premier producteur (une algue appelée *Spirulina platensis*). La rive du lac renferme une boue alcaline, avec des zones de marécages autour des affluents et des sources, laissant la place aux pâturages. Le lac est entouré par une ceinture de bois d'acacia et de brousse. Les coteaux rocheux sur la surface du périmètre Est du parc sont recouverts de broussailles. La forêt d'*Euphorbia* qui s'était constituée sur la rive Est du parc a récemment été brûlée (un processus de réhabilitation est en cours). Il y'a plus de 550 espèces d'espèces florales dans le parc.

Nakuru est reconnu au plan international pour ses populations de flamants nains : ils atteignent parfois 1,5 millions d'individus. Les tentatives de reproduction du flamant dans le parc n'ont pas réussi. Nakuru est aussi un terreau propice pour les grands pélicans blancs qui nichent sur les îlots rocheux du Lac Elementaita et vont à Nakuru tous les jours pour se nourrir. De très nombreux échassiers paléarctiques hibernent à Nakuru ou utilisent le site de passage. Plus de 480 espèces d'oiseaux y ont été enregistrées. Le parc est totalement clôturé et possède une large variété d'espèces de mammifères typiquement africaines, comme la population de rhinocéros noirs (125 individus) et la population de girafes de Rothschild (près de 200 individus) ainsi que de très nombreux cobes, gazelles, élans et buffles.

**Le Sanctuaire National de la Faune et la Flore Sauvages du Lac Elementaita** est un lac alcalin peu profond situé à quelque 20 km au sud-est de la ville de Nakuru, dans la province de la Vallée du Rift, à une altitude de 1775 m. Il a été officialisé comme Sanctuaire National de la Faune et de la Flore Sauvages en juillet 2010. Le bien couvre la zone du lac et ses terres lacustres

environnantes (2 534 ha, gérés comme catégorie II de l'UICN) et une zone tampon est définie autour du lac (3 581 ha, la plus grande partie étant sous protection (conservation) et gérée comme catégorie VI de l'UICN) mais ne fait pas partie du bien inscrit. Le bassin de drainage (630 km<sup>2</sup>) peut être divisé en quatre petits bassins, dont certains manifestent des activités géothermales. A l'est, le lac est bordé par les collines Ndundori-Ngorika-Gitare (2 500 m) et à l'ouest par les collines Eburru (2 600 m) qui font partie de l'aire de répartition des Mau. Le nord et le sud sont constitués du sol plat du rift. Les principales caractéristiques sont la colline du "Sleeping Warrior", des grottes, « la lave des mauvaises terres » à côté du bien et les îles rocheuses de reproduction du pélican sur le lac même. A l'est, le lac est bordé d'une activité agricole à petite échelle et d'infrastructures hôtelières, tandis que le reste est entouré de ranches. La végétation autour du lac consiste en une forêt d'altitude, des bois (en majorité une forêt d'acacia), la brousse et des pâturages. Au fil du temps, une grande partie de la forêt naturelle a été transformée en arbustes et en brousse par l'agriculture, le pâturage ou les feux mais est toujours présente dans la zone tampon. Le lac abrite d'importantes populations de flamants roses et de flamants nains. Bien qu'il n'y ait pas de poisson, sauf dans les sources chaudes périphériques, Elementaita abrite aussi une large population de grands pélicans blancs (parfois estimée à plus de 20 000 individus) qui se reproduisent sur les îlots rocheux. Les pélicans vont tous les jours aux Lacs Nakuru et Navaisha pour se nourrir. Les grands flamants s'y reproduisaient aussi il y a dix ans, mais ils semblent avoir été délogés par les pélicans. Environ 450 espèces d'oiseaux ont été dénombrées dans la propriété et sa zone tampon, tandis que plusieurs espèces de mammifères typiquement africains qui se trouvent dans les zones lacustres et les aires de conservation environnantes, y compris la girafe de Rothschild (environ 150).

### Appel à candidature

La GIZ (Agence de Coopération Internationale allemande) d'Abidjan lance un appel à candidature, pour rechercher un prestataire ou un consultant pour la réforme et l'actualisation du site web du Parc National de Taï (Côte d'Ivoire).

Les TDRs sont consultables sur :  
<http://www.parc-national-de-tai.ci>

Les consultants intéressés par cette mission sont invités à communiquer leur : 1) Curriculum vitae détaillé répondant aux critères de sélection minimum contenu dans les termes de référence. 2) diplômes et certificats de formation en format PDF, 3) références de sites web développés et mises à jour par le prestataire en format Word, par courrier électronique impérativement avant le **13 juillet 2011** à 09 heures TU à l'adresse suivante : [gisela.djidji@giz.de](mailto:gisela.djidji@giz.de)

### Contribution des ONG à la résolution des conflits sociaux liés à la gestion des aires protégées : cas du parc national de l'Oti-Kéran au nord du Togo

Par Gabriel Hoinsoudé **SENGIAGBETO** & Frédéric Kokouvi G. **AKPAMOU** ; [agbozeque@yahoo.fr](mailto:agbozeque@yahoo.fr) / [h\\_sengniagbeto@yahoo.fr](mailto:h_sengniagbeto@yahoo.fr)

#### INTRODUCTION

Gérées sans considérations socio-économiques et culturelles avant 1990, les aires protégées du Togo ont permis cependant la conservation de la diversité biologique, la restauration des terres et le développement des activités touristiques dont l'Etat était le principal bénéficiaire. Cette gestion faisait du Togo, un pays considéré comme une référence en Afrique de l'Ouest en matière de protection de la faune et de son habitat.

Malheureusement, au cours de la période des troubles socio-politiques des années 90, les populations riveraines se sont révoltées contre le régime et aussi contre cette approche classique de gestion des aires protégées et ont remis en cause tous les symboles de conservation envahissant les aires protégées et les domaines protégés de l'Etat. Ces populations se sont livrées, entre autres, au braconnage, à la pratique des feux de brousse, à la transhumance, à la coupe anarchique de bois, à l'exploitation abusive des forêts et à l'extension de l'agriculture dans les aires protégées. Cette façon de faire a plongé le pays dans une situation critique et a paralysé le secteur d'aménagement des ressources naturelles et de l'environnement.

Pour inverser la situation, le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières en charge de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de conservation des ressources forestières, s'est engagé

### Plus d'informations sur [www.unesco.org](http://www.unesco.org)

#### Décision relatives aux sites naturels africains proposés pour inscription à la liste du Patrimoine Mondial lors du 35<sup>ème</sup> comité

(Paris, 19 au 29 juin 2011)

Etat	Site	Décision
Benin	Parc National de la Pendjari (extension du « Parc National du W » Niger)	Différé
Kenya	Kenya Lake System in the Great Rift Valley	Inscrit
Congo, Cameroun, Centrafrique	Trinational de la Sangha	A représenter
Sénégal	Delta du Saloum	A représenter

dans un processus de réhabilitation des aires protégées dans l'esprit de la Convention sur la Diversité Biologique. A cet effet, des mesures ont été prises pour inverser la tendance mais elles n'ont pas permis de réduire les pressions humaines et de corriger la dégradation des ressources biologiques des aires protégées.

Dans ce contexte de conflits permanents entre l'État et les communautés locales et particulièrement dans le contexte sociopolitique togolais, la participation d'autres interlocuteurs comme les organisations de la société civile peut permettre d'amener toutes les parties à s'engager dans le processus de gestion de ces aires protégées.

Dans cet article, nous présentons les efforts fournis par l'ONG AGBO-ZEGUE pour établir la confiance entre les différents acteurs liés à la gestion du parc national de l'Oti-Kéran à travers des activités concrètes sur le terrain.

## 1. PRESENTATION DU PARC NATIONAL DE L'OTI-KERAN

Le Parc Oti-Kéran se trouve dans la région septentrionale du Togo (figure 1). Il est situé pour 1/3 de sa surface dans la Région de Kara (Préfecture de la Kéran) et pour 2/3 dans la Région des Savanes (Préfecture de l'Oti). Les extrémités ouest et est du parc se situent à quelques kilomètres des frontières ghanéenne et béninoise.

Créée le 28 septembre 1950 sous le nom de forêt classée de la Kéran sur le site d'une ancienne forêt sacrée, d'une superficie de 6700 ha, cette aire protégée a été successivement étendue de 1971 à 1976 et érigée en parc national de la Kéran et de réserve de chasse de l'Oti en 1971. Sa superficie a connu une dernière extension entre 1981 et 1982 pour atteindre une taille de 179 550 ha. Selon une étude réalisée par l'UE en 2001, sa superficie était déjà réduite à 104.162 ha en 2001. Aujourd'hui, la superficie du parc national de l'Oti-Kéran est de 59 478 ha selon un rapport de la Direction de la Faune et de la Chasse, établi en 2010, dans le cadre de la préparation du projet de rationalisation et de renforcement du système national des aires protégées.

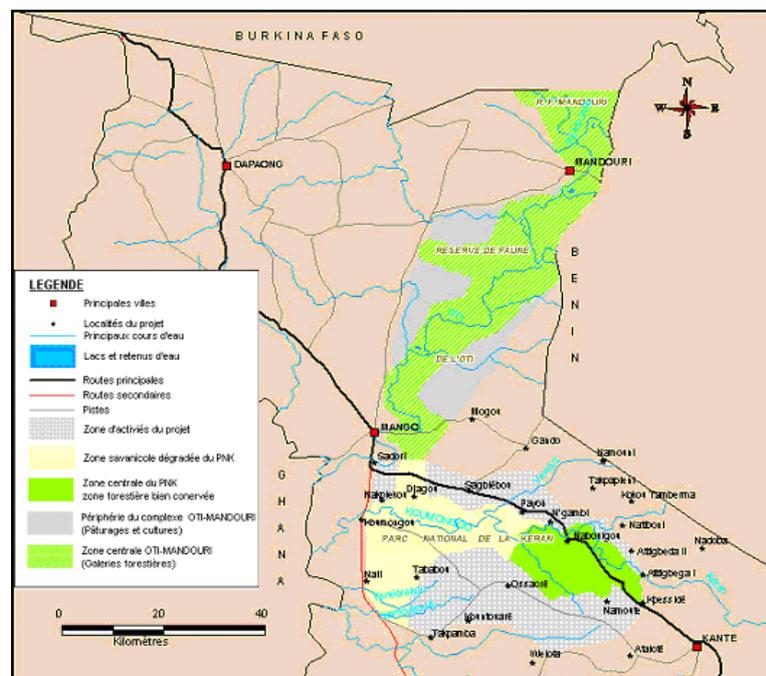
Le relief est dans son ensemble constitué d'une vaste plaine, avec une chaîne de montagne au sud-est faisant ses limites naturelles. Cette zone est drainée par la rivière Kéran et par le fleuve Oti qui se joint au Koumougou pour créer une vaste étendue de plaines d'inondation. L'écosystème d'Oti Kéran constitue une zone de transition entre les écosystèmes du Nord et du Sud. Les unités végétales sont dominées par les savanes dégradées sur plateau cuirassé, très pâturées. La présence de savane à *Myrtagyna inermis* et à *Andropogon gayanus* marque l'influence des eaux de la Kéran en hivernage. Il y a aussi des savanes boisées à dominance *Pterocarpus erinaceus*. Les végétations les mieux conservées dans le parc sont les galeries forestières sur les rives de la Kéran, relativement denses et dominées par de grands arbres comme *Celtis integrifolia*, *Cola laurifolia*, *Diospyros mespiliformis*, *Parinari congensis*, *Pterocarpus*

*santalinoïdes*, *Tamarindus indica*. Les forêts claires à *Anogeissus leiocarpus* rattachées aux galeries faisaient partie des plus belles du Togo.

Le parc est en cours de requalification du fait de son envahissement partiel au début des années 90 par les populations riveraines (qui en avaient été expulsées dans les années 1970). Lors de la révision consensuelle de ses limites, la surface protégée est donc passée de 179 550 ha à 69 000 ha, surface qui demeure théorique car les installations humaines sont omniprésentes, renforcées par l'avancée de la culture du coton, la carbonisation, le pâturage et la pêche. Les terrains les moins propices à l'installation et aux activités humaines, ainsi que le noyau du parc au voisinage du casernement forestier sont un peu mieux conservés et l'on peut encore y observer quelques espèces de faune, en général très craintives. Les prédateurs naturels et les espèces emblématiques ont disparu.

La faune autrefois était pourtant très diversifiée et constituée de grands mammifères tels que les éléphants qui faisaient des incursions saisonnières dans le parc, les buffles, les Cobes de Buffon, les Guibs harnachés, les hippotragues, les singes (babouin, patas, vervets), les phacochères et de nombreux carnivores (lion, hyènes, etc.).

La population de la Kéran est estimée à environ 60 000 habitants. Les principaux groupes ethniques sont les Lamba, les Peul, les Tamberman, les Ngamgam, les Gwandé et les Mossi. A l'heure actuelle, un intérêt du parc national d'Oti-Kéran reste l'opportunité de le connecter avec le complexe du WAP (W, Arly et Pendjari) au Burkina Faso et Bénin voisins.



Localisation du parc national de l'Oti-Kéran

## 2. RAPPEL DES FAITS

Au début des années 90 et jusqu'en 2005, il était difficile d'organiser dans les villages riverains du parc national de l'Oti-Kéran une manifestation sur la gestion des aires protégées. L'hostilité des communautés riveraines sur la question de l'existence de ce parc était très grande à tel point que le programme de réhabilitation et de requalification des aires protégées du Togo lancé en 1997 et soutenu par l'Union Européenne dont le parc national de l'Oti-Kéran avait été choisi comme aire pilote n'a pas véritablement produit les résultats escomptés. A ce jour, le parc national de l'Oti-Kéran ne dispose pas d'arrêté de requalification tandis que les autres aires initialement concernées par le programme en possèdent.

## 3. AMORCE DU DIALOGUE AVEC LES COMMUNAUTÉS RIVERAINES

En février 2004, au cours d'un exercice académique réalisé en commun avec l'ENGREF (Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et Forêts de Montpellier) et la Faculté des Sciences de l'Université de Lomé, les bases d'un diagnostic ont été posées pour la première fois dans les villages riverains du parc. L'esprit de cet exercice est de permettre à un groupe d'étudiants de se confronter, au travers d'un travail concret de terrain, aux multiples aspects de la problématique de la conservation des ressources naturelles. Ces études collectives visent aussi à contribuer à des démarches d'aménagement ou de réhabilitation du parc. Le relais à cette étude a été pris par l'ONG AGBO-ZEGUE en 2006 qui, avec l'appui financier du Comité Néerlandais de l'UICN, s'est proposée d'évaluer les bases nécessaires de développement durable de la zone.

## 4. REUNIONS AVEC LES POPULATIONS RIVERAINES

Dans une première phase, de février à juillet 2006, six localités test ont été choisies par le comité de pilotage du projet en accord avec l'administration locale du côté de la Préfecture de la Kéran pour servir de cadre aux sensibilisations. Il s'agit des cantons de Ossacré, Kokou Tamberma et des villages de Kpélinga, Namouté, Késsidé, Koukounbé. Ce choix a été fait sur la base de leur position stratégique autour du parc et du niveau d'implication des populations concernées par le processus de réhabilitation. La plupart sont des Chefs lieux de Cantons regroupant plusieurs villages.

Les réunions ont été toujours présidées par le Directeur Régional de l'Environnement et des Ressources Forestières qui est le garant local de la politique nationale en matière de conservation de la faune sauvage. Celui-ci a été appuyé par le Directeur préfectoral de l'Environnement de la Kéran et le conservateur du parc, tous membres du comité de pilotage du projet. Ce comité a été secondé par un représentant du préfet et un représentant de la presse officielle locale de la Kéran.

Les réunions ont permis la participation des autorités traditionnelles des autres localités non ciblées pour la campagne de sensibilisation. Ces réunions se sont déroulées de manière participative, et l'équipe de sensibilisation a amené les participants à déceler d'eux-mêmes les problèmes, les causes, les conséquences et à proposer les approches de solution. L'animation au niveau des populations a été faite en français et traduite dans le dialecte du milieu concerné notamment en lamba, kabyè, tamberma.



Mis à part les spécificités locales, de façon générale, les problèmes environnementaux auxquels sont confrontés les localités visitées se rapportent à l'absence d'eau potable, à l'absence de retenues d'eau pour le bétail, à l'appauvrissement des eaux en ressources halieutiques, à la dégradation et à l'appauvrissement des sols, aux divagations des bêtes et à la transhumance non contrôlée, aux difficultés d'approvisionnement en ressources énergétiques, à la déforestation et aux déboisement, au braconnage, à l'empoisonnement des cours d'eau existants pour la pêche, à l'inexistence et l'insuffisance des infrastructures sanitaires et scolaires, etc.

Les réactions des populations étaient positives face à l'opportunité qui leur était offerte de pouvoir œuvrer pour leur développement socio économique. Des projections de film vidéo, des affiches et des causeries débats ont permis à l'équipe d'animation de déterminer ensemble avec les riverains les approches de solution devant les amener à changer de comportement vis-à-vis de la conservation de la faune et de la restauration de l'environnement en vue d'améliorer leur condition de vie.

## 5. CE QU'IL CONVIENT DE NOTER AU COURS DES REUNIONS

Malgré quelques difficultés rencontrées, il faut féliciter cette initiative de l'ONG à organiser une action de si grande envergure dans les localités riveraines du parc qui avaient été jusque là très hostiles à tout message en relation avec la réhabilitation du parc eu égard au passé douloureux et aux promesses non tenues par l'administration forestière. Cette initiative a permis

d'introduire les ONG au niveau de la zone pour mener des actions favorables aux populations et en faveur de la conservation des ressources naturelles ; de même, elle a permis d'inciter l'administration forestière et les riverains à dialoguer sans accrochage.



Il convient de noter le comportement très encourageant des populations des villages de Kokou Tamberma et des villages de Kpélinga, Namouté, Késsidé, Koukougbe qui ont accepté les messages et se sont engagées à participer au processus en cours jusqu'à son aboutissement car selon une participante

« *si on est malade et qu'on administre un médicament qui ne guérit pas le mal, il ne faut pas refuser un autre médicament qui vous est proposé en disant que les médicaments sont inefficaces* ».

Compte tenu de l'enjeu de ce projet pour la relance du processus de réhabilitation des aires protégées au Togo et pour la restauration du dialogue et de la confiance entre les populations riveraines et l'administration forestière, tous les appuis administratifs tant au niveau central que local ont été accordés à l'équipe du projet.

## 6. QUELQUES ACTIONS REALISEES DANS LES VILLAGES RIVERAINS

A la suite de la première phase de l'appui financier de l'UICN NL, un programme d'actions prioritaires a été élaboré sur la base d'une volonté exprimée par les populations riveraines. Ce programme a été exécuté entre septembre 2007 et septembre 2010 (deuxième phase de l'appui). Au cours de cette phase, des actions tangibles ont été menées dans des villages riverains. Nous citerons entre autres :

- Le reboisement : vingt hectares de terres sont reboisés à des fins communautaires et cinq hectares de plantations scolaires installées. En plus, des plantations linéaires ont été installées dans plusieurs établissements scolaires. 120 000 plants toutes espèces locales confondues et 30 000 stumps de tecks issus de pépinières sèches sont distribués et mis en terre.
- Huit des treize villages disposent désormais d'une source d'alimentation en eau potable grâce à l'intervention du projet Bioker. Les efforts se poursuivent pour aider les autres villages à bénéficier des ouvrages en eau potable. Cet indicateur est largement atteint et la disponibilité en eau est assurée dans les villages bénéficiaires réduisant du coup les conflits liés à l'accès à la ressource en eau.

- Trente enseignants du niveau primaire et 13 enseignants du secondaire ont bénéficié de séances de renforcement de capacité en matière d'éducation environnementale, 55 visites scolaires ont été organisées pour les établissements du primaire et du secondaire dans le parc de la Kéran.
- Deux initiatives (appui à l'élevage et à la production de produits maraîchers) ont été prises. Une formation sur l'utilisation du compost et la valorisation de la fumure animale a été faite. Elle a été suivie de la collecte et de l'utilisation des déjections animales par les maraîchers. Une centaine de femmes ont été concernées par les activités de maraîchage et d'élevage de même que pour la commercialisation du charbon de bois. Soixante générateurs ont été distribués à 30 foyers à raison de 10 foyers par canton.
- Cinquante tables-bancs ont été offerts à l'école primaire public du village de N'Gambi...

La mise en œuvre du projet a permis entre autres un renforcement de la collaboration de l'ONG avec les populations riveraines, la résolution des conflits sociaux et la facilitation lors des conflits avec l'administration forestière, une réduction de la pression sur les ressources forestières ; les aires protégées n'ont pas fait l'objet d'enjeux politiques lors des campagnes électorales de 2010...

## 7. IMPACTS SOCIAUX DES ACTIONS DE L'ONG AGBO-ZEGUE

Selon les conclusions d'une étude socio-économique réalisée dans les villages riverains du parc national de l'Oti-Kéran (Somana, 2010) dans le cadre du projet de rationalisation et de renforcement du système national des aires protégées du Togo, les populations riveraines quoique expropriées de leurs terres à des fins d'utilités publiques, se sentent toujours concernées par la réhabilitation de ces aires protégées et les considèrent aujourd'hui comme un patrimoine à la fois local et national qui peut générer de richesses pour tous à partir d'une gestion rationnelle.

Considérant la situation comme telle, il y a lieu de noter aujourd'hui la volonté manifeste des populations riveraines de participer activement à la politique du gouvernement en matière de conservation des aires protégées. Seulement, ces populations subordonnent leur participation aux actions de conservation, à la prise en compte par l'Etat des problèmes quotidiens de pauvreté et de survie auxquels elles se trouvent confrontées.

Il faut noter que ces populations aujourd'hui s'inscrivent positivement dans cette façon de voir les aires protégées comme étant source de revenus pour tous à partir de sa gestion rationnelle, la réticence et la méfiance d'antan n'étant plus de mise. Elles ont reconnu que les avantages socio-économiques des aires protégées sont importants si elles font l'objet d'une gestion adéquate.

## CONCLUSION

Le travail de l'ONG AGBO-ZEGUE dans les villages riverains du parc national de l'Oti-Kéran a permis de se rendre compte de l'importance de l'implication préalable des populations à toute idée d'élaboration de stratégie de gestion des ressources d'un terroir densément habité. La deuxième phase a permis un renforcement de la collaboration avec les populations riveraines, la résolution des conflits sociaux et une amélioration de la perception des riverains sur l'existence voire le développement durable du parc.

Ce travail a favorisé la création de nombreuses organisations de la société civile dans la région et a permis la réalisation des missions de terrain des différents acteurs surtout dans le cadre du nouveau projet financé par le FEM et dont le complexe Oti-Kéran a été choisi comme site pilote.

Ce travail peut servir d'exemple et peut être étendu à d'autres projets en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. L'ONG AGBO-ZEGUE entend continuer à bénéficier de la confiance des principaux partenaires, pour poursuivre sa mission.

## Offre d'emploi au GRET

Le GRET recherche au sein de son pôle Environnement, Filières et Agricultures familiales (EFA), un(e) **chargé(e) de projets, pour son programme thématique gestion des ressources naturelles (GRN)**.

Le (la) chargé(e) de mission travaillera en collaboration avec l'ensemble des intervenants de l'équipe, pour contribuer au développement et suivi des activités, notamment sur la gestion durable des forêts et les aires protégées, en Afrique centrale (Bassin du Congo).

*Niveau d'études :* de formation supérieure environnement, foresterie ou agronomie tropicale.

*Expérience souhaitée :* au minimum 8 ans d'expérience professionnelle sur le secteur environnement / développement rural avec de préférence une expérience de terrain en coordination de projets pluriannuels dans un pays en développement. Une expérience forte dans le secteur de la foresterie tropicale et dans la contribution à l'appui d'élaboration de politiques publiques est demandée. Une expérience dans le bassin du Congo serait un plus.

Il s'agit d'un poste en contrat à durée indéterminée associé à une période d'essai de 4 mois. Le poste est basé au siège du GRET avec des missions régulières sur les terrains d'intervention du programme GRN.

Le poste est à pourvoir à partir de mi-août 2011.

Pour poser votre candidature, merci d'adresser CV et lettre de motivation à Caroline Baud [baud@gret.org](mailto:baud@gret.org)

Pour en savoir plus sur le GRET : [www.gret.org](http://www.gret.org)



## Offre d'emploi UICN

L'UICN-PACO recrute un chargé de programme sous régional pour les aires protégées

forestières en Afrique Centrale. Ses actions s'inscrivent dans la programmation quadriennale de l'UICN, en particulier la stratégie pour l'Afrique Centrale et vise à renforcer la participation de l'UICN dans la mise en oeuvre de la Convention sur la Diversité Biologique.

**Le Chargé de programme aires protégées forestières en Afrique Centrale** contribuera aux actions de l'UICN relatives à la conservation et à la valorisation de la diversité biologique à travers le renforcement des réseaux d'aires protégées en Afrique Centrale et en particulier en République Démocratique du Congo et s'inscrira par ailleurs dans l'engagement de l'UICN sur les aires protégées au niveau panafricain. L'avis de vacance de poste complet est accessible à travers le Système de gestion des Ressources Humaines en cliquant sur le lien suivant : <http://www.iucn.org/involved/jobs/>.

Poste basé à Yaoundé.

Les candidatures doivent être envoyées **au plus tard le 22 juillet 2011**.

## ► La Lettre des APAO ◀

**Contacts :** [geoffroy.mauvais@iucn.org](mailto:geoffroy.mauvais@iucn.org)  
[bora.masumbuko@iucn.org](mailto:bora.masumbuko@iucn.org)  
[beatrice.chataigner@iucn.org](mailto:beatrice.chataigner@iucn.org)  
[youssofph.diedhiou@iucn.org](mailto:youssofph.diedhiou@iucn.org)  
[lacina.kone@iucn.org](mailto:lacina.kone@iucn.org)  
[souleymane.konate@iucn.org](mailto:souleymane.konate@iucn.org)



UICN, Programme Afrique du Centre et de l'Ouest  
 Aires protégées  
 BP 1618,  
 Ouagadougou 01  
 BURKINA FASO

TEL: (226) 50 36 49 79

[www.papaco.org](http://www.papaco.org)

*Les opinions exprimées dans cette lettre ne reflètent pas nécessairement celles de l'UICN*